

5 novembre 2021



ASSOCIATION DES DROITS HUMAINS DE LA SORBONNE



Un portrait, un parcours : Marie
Dosé, la foi en Droit

Un portrait, un parcours : Marie Dosé, la foi en Droit

par *Pauline Gamba Martini*

Le dimanche 24 octobre, Maître Marie Dosé est conviée sur le plateau de « C Politique ». Camille Gerd, présentatrice de l'émission, annonce « *une des plus grandes pénalistes françaises, avocate en première ligne dans des dossiers brûlants du moment : le procès des attentats du 13 novembre ou bien encore le retour des enfants de djihadistes en Syrie.* » Et précise : « *Vous portraitiser n'est pas une chose forcément évidente.* »



Tentative, donc, d'un portrait de Marie Dosé.

Nous l'avons rencontrée quelques jours plus tôt dans son cabinet situé dans le IXème arrondissement de Paris.

Tout au long de cet entretien, son téléphone ne cessera de sonner et elle mettra un point d'honneur à répondre à chacune des sollicitations : il est 22 heures, un confrère l'appelle demandant quand peuvent-ils s'entretenir. Elle a un

train le lendemain pour Marseille dès potron-minet, elle conviendra alors d'« *un petit-déjeuner à la gare, si tu es un lève tôt* ». Plus tard encore, durant près d'une demi-heure, elle écoute et rassure un client : il avait été placé en détention provisoire pendant un an, puis relaxé, « *C'est un homme qui a été broyé par la prison !* », s'insurge-t-elle.

Et elle n'a pas attendu bien longtemps pour dénoncer les vacillements de l'État de droit, Maître Dosé. Dès février 2004, alors qu'elle n'a que trois ans de barre, elle est à la une du journal Libération, fulminant et brandissant une pancarte. Cet instant immortalisé est désormais encadré et agrémenté un mur de son bureau. Puis en 2009, avocat commis d'office, elle s'indigne, dans un reportage diffusé sur TF1, des conditions dans lesquelles « *la justice en temps réel* » est rendue en comparution immédiate.

Un rempart contre l'arbitraire

Un portrait l'a profondément agacée : celui du journal Le Monde et plus précisément le titre choisi « Marie Dosé : l'avocate du Diable ». Ce n'est pas pour ce que cela dit d'elle puisque comme elle le martèle « *ça raconte leur histoire pas la mienne* ». Non. C'est pour les personnes qu'elle s'attache à défendre avec tant d'humanité. « *Je n'ai toujours pas compris ce titre. C'est sûrement pour vendre plus. Mais pour mes clients cela veut dire quoi ?* ». Les mots de Maître Henri Leclerc raisonnent « *les monstres n'existent pas* ». Alors imaginez le Diable...

Alors que la société française est traversée par un phénomène sécuritaire, conduisant les politiques et notamment le gouvernement à répondre toujours plus répressif, cet entretien avec Maître Marie Dosé est une véritable exhalaison de liberté. D'un certain point de vue, l'avocate est réconfortante ; écoutant cette « soprano » du barreau, on pourrait entendre Maître Vincent de Moro-Giafferi exhortant les juges « *L'opinion publique, chassez-la, cette intruse, cette prostituée qui tire le juge par la manche.* ».

En cette période anxiogène où la foule réclame en permanence toujours plus de répression, elle se distingue par ses interventions courageuses, réclamant la persistance de l'État de droit, n'ayant de cesse de combattre le populisme pénal : elle vilipende les injonctions populaires et démagogues qui tendent à réclamer perpétuellement une surenchère de sévérité dans les peines encourues et prononcées.

Dans son livre *Éloge de la prescription*, elle évoque l'affaire de cette mère de famille, Dominique Cottrez, ayant donné la mort à huit des nouveau-nés qu'elle avait mis au monde. La réaction instinctive serait d'être heurté par un comportement que beaucoup ont qualifié de « monstrueux ». Marie Dosé s'est plutôt concentrée sur la manière dont les normes encadrant la prescription ont été contournées par les magistrats.

Elle cite alors l'arrêt de rébellion de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris⁴ concernant Dominique Cottrez « *la norme qui s'impose est celle qui est acceptée du plus grand nombre et qui, dans un souci d'équilibre et de cohérence du système juridique, sert l'intérêt général, en écartant de facto toute impunité catégorielle, en particulier celle du serviteur du crime parfait* ».

Ce qu'elle perçoit dans cette affaire si médiatisée, ce n'est pas tant le « crime parfait » mais plutôt « *une femme obèse que personne ne regarde ni ne considère suffisamment*

pour entendre la souffrance, qu'on a tellement insultée et humiliée lors de son premier accouchement qu'elle en a développé une phobie du corps – à commencer par le sien propre – et de l'examen médical, que son époux appelait « gros » par amour ... ».

Mais il ne faut pas s'y méprendre, Marie Dosé ne demande pas l'impunité des crimes perpétrés, elle réclame l'application stricte du droit. Et cela n'est-il pas somme toute logique ?

Françoise Cotta, avec qui elle a partagé certains de ses combats, en fondant notamment le mouvement Justice Action Liberté (JAL), écrit « *Tout avocat est attiré par des "histoires" qu'il s'agit de comprendre, non d'excuser, d'expliquer, non d'accepter.* » Marie Dosé a cette capacité à se détacher de ce que le quidam considère comme inhumain. Cette hauteur de vue lui permet de se nourrir de la différence de l'autre, et non d'en être effrayée, de tirer, par sa persévérance, le meilleur de chaque personne qu'elle défend. Elle admoneste ce qui est porté comme étendard par les pro-imprescribilité : l'amnésie traumatique. Et non sans dérision, elle questionne sur les procédés d'une figure médiatique connue pour son combat pour la reconnaissance de l'amnésie traumatique : « *Après le hashtag #metooamnésie promu par la psychiatre, ne manque plus qu'un lien vers une adresse Paypal.* » Ne manquant pas de courage, elle dénonce les errements des mouvements que nous connaissons tous sur les réseaux sociaux.

Lorsqu'elle s'exprime sur un sujet, elle le maîtrise : sur les victimes d'infractions sexuelles, elle en a accueilli dans son cabinet et sait l'importance de la prescription quant à la dénonciation des faits aux autorités judiciaires. Et puis, elle persiste et signe « *la preuve n'est pas éternelle* ». Sur ses relations avec les magistrats, elle livre, sans ambages, son expérience. Elle n'hésite pas à critiquer une certaine facilité de ceux-là à céder aux injonctions de l'opinion publique. Pour autant, elle tient à souligner leur engagement pour faire fonctionner l'institution judiciaire, avec le manque de moyens connu de tous... Reprochant, avec certains d'eux, le foisonnement de réformes, on entend, dans ces messages, ce que Tacite jadis écrivait : « *Corruptissima respublica, plurimae leges* »⁷.

Elle fustige la justice anti-terroriste dans son livre *Les victoires de Daech*, considérant qu'« *aucun magistrat instructeur ne résistant plus à l'obsession et aux ravages de la taqîya, il est très vite devenu impossible de faire figure de repentir dans un cabinet d'instruction antiterroriste.* »

Son combat pour le rapatriement des enfants français détenus en Syrie

D'aucuns diront que sa façon de penser à contre-courant, et ce quasi-systématiquement, de la vindicte populaire lui permet d'exister, que cela en devient même caricatural. Mais, il suffit de l'écouter, de l'observer lorsqu'elle évoque le sort de ces cent quatre-vingt enfants français détenus dans les camps syriens pour comprendre que rien n'est feint.

Si elle tient à préciser qu'elle a été « *élevée à l'école du doute* », il n'y en a aucun quant à son implication sans faille dans le combat qu'elle mène. Elle a cette manière d'insister sur le terme de « camp » et de le marteler dès lors qu'elle détaille et décrit les conditions

de vie inhumaines de ces enfants. Elle reçoit de manière incessante des notes vocales de ces femmes françaises détenues dans les différents camps. D'autant plus que quelques jours auparavant, les tentes où dorment les enfants et leurs mères ont pris feu et que tous ont failli périr. « Marie, ils ont sorti les matraques, ils l'ont emmenée. ». Certaines femmes se sont révoltées après l'incendie et ont crié « Liberté, Liberté ! ». D'autres, les plus radicalisées, ont menacé de brûler d'autres tentes, notamment celles qui appartiennent aux femmes qu'elles jugent mécréantes dont les clientes de Maître Dosé font partie. A cette tension, les geôliers kurdes ont répondu en décidant d'arrêter plusieurs femmes en pleine nuit, matraques en main, avant de les emmener dans la prison noire. Parmi elles, une Française...

Désormais, presque quatre ans qu'elle demande leur rapatriement. Elle a été reçue à l'Élysée plusieurs fois. Mais un sondage mettant en exergue l'impopularité du rapatriement conduira à ce que le politique cède à la vox populi et laisse « ses » enfants abandonnés au pire.

Quand on essaie d'évoquer les critiques qui fusèrent de tous les côtés lorsqu'elle s'est engagée dans la défense des enfants détenus en Syrie, assez détachée elle répond « si j'avais voulu être appréciée, je n'aurais pas été avocat ». Il en faut bien plus pour faire renoncer l'inépuisable foi de Maître Dosé : elle a plaidé le 29 septembre dernier devant la Cour européenne des Droits de l'Homme pour combattre ce qu'elle considère désormais être « un mensonge d'État ».

« Pour un seul souffle, je continuerai. »

Et quand elle utilise le terme de « souffle », le mot est pesé. En effet, elle s'est rendue en février dernier dans le camp de réfugiés de Harsham, au Kurdistan irakien. Lorsqu'elle s'est rendue en Syrie, elle n'a pas pu rentrer dans les camps où les enfants français sont prisonniers. En revanche, elle est rentrée dans d'autres camps, notamment de réfugiés yézidis ou syriens. De ce périple, elle en reviendra bouleversée.



Marie Dosé, dans le camp de réfugiés de Harsham, au Kurdistan irakien, en février 2021.

« Une femme m'a envoyé un audio pour m'expliquer que l'enfant de sa voisine n'avait plus rien à manger. C'était en 2019 je crois. Et je me suis dit que les pleurs de faim d'un enfant ne sont pas des pleurs. Ils n'ont strictement rien à voir avec les pleurs que nous connaissons. Sa mère lui répétait : "J'ai rien, j'ai rien..." ». Elle a ce regard noir profond

quand elle évoque leur sort ; on ne peut désormais que partager son indignation et sa colère.

Un courage viscéral

Pour les étudiants en droit, Marie Dosé fait irrémédiablement partie des personnes que l'on apprécie écouter, desquelles on aime se nourrir de leur expérience, que l'on admire. Si elle a eu l'occasion de dire que la profession d'avocat pénaliste « *fabrique les égo* », elle en est manifestement l'exception. Vous ne trouverez pas chez Maître Dosé une once, un soupçon, d'égo hypertrophié.

Cette simplicité se reflète jusque dans l'aménagement de son espace de travail : rien de bien superflu dans son bureau. Du coin aménagé spécialement pour les plus jeunes on en déduit une tendresse particulière pour les enfants.

Son éloquence transpire même dans ses silences auxquels elle sait donner du sens. Et il faut reconnaître que c'est assez déstabilisant. Tout au long de l'entretien, impossible de lui faire reconnaître une de ses qualités, elle concèdera simplement « *lorsque je m'engage, je ne le fais pas à moitié* ».

Quand on tente d'évoquer sa hardiesse, elle rétorque instantanément « *ce sont les personnes que je défends qui ont du courage* ».

Elle ne figure jamais aux classements des avocats les plus influents ou les plus puissants tout simplement car elle ne le souhaite pas. Et pourtant, Marie Dosé est puissante à bien des égards. Dans sa façon d'être, d'exercer sa profession. Tout en étant un bel exemple de féminisme universaliste. Sans haine, sans véhémence à l'égard des hommes. Son cabinet est entièrement féminin : elle est associée à Judith Levy et s'est entourée de deux collaboratrices, Charlotte Thominette et Lola de Laâge.

À l'inimitié témoignée par l'un de ses confrères « *la petite provinciale s'est starifiée et rigidifiée* », elle répond, sourire aux lèvres : « *Cela en dit beaucoup sur mon milieu. Pas sur moi. Et puis cela en dit aussi beaucoup sur le rapport de ces confrères aux femmes dans ce métier. Je n'ai jamais entendu un confrère parler d'un autre en disant « c'est un petit provincial starifié et rigidifié. »*. Quelle élégance !

Rien n'est feint chez cette femme de convictions. Elle a cette façon de sourire, parfois même de rire alors même qu'elle s'indigne. Marie Dosé est désarmante. Une femme de gauche mais si lucide sur les attermoissements d'un parti, en quête de sens, de repères, en quête de tout. « *Certains ne savent même ce qu'est le milieu ouvrier !* », s'insurge-t-elle. Elle n'oublie pas d'où elle vient, elle aime rappeler qu'elle est originaire de la Meuse, et évoque avec toujours beaucoup d'agacement les fermetures successives d'usines qui ont touché sa région.

Pourtant, elle parvient à transcender les clivages politiques en ce qu'elle ne demande, in fine, que l'application stricte du droit et le respect des droits de la défense. Elle y est viscéralement attachée. Elle ne se revendique pas militante, a contrario elle pense que « *le militantisme peut desservir dans notre profession, même si certains confrères le font*

très bien. ». Elle ne pratique, non plus, ni le dogmatisme, ni l'idéologisme. Elle a simplement la foi en Droit.

Elle ne s'épanche pas davantage à l'évocation de la maladie l'ayant empêchée d'embrasser la carrière de pianiste à laquelle elle se prédestinait, elle admet qu'« au début bien sûr que cela n'a pas été simple ». Et sur son parcours scolaire, « J'ai passé un bac A, option F12. Aujourd'hui, avec Parcours Sup, je n'aurais jamais pu exercer cette profession ni intégrer une seule faculté de droit de France. Après mon Bac littéraire passé en horaires aménagés au Conservatoire, j'ai arrêté mes études et me suis consacrée au piano. J'étais professeur dans quelques écoles de musique et terminais mon cursus au Conservatoire de Nancy dans l'espoir de devenir professionnel. La maladie est arrivée à la toute fin de cette année... Et je me suis donc inscrite à la Faculté de droit avec un an de retard. Aujourd'hui, aucune faculté n'accepterait une bachelière dont le bac était plus musical qu'autre chose, et qui a choisi la musique plutôt que la faculté. Aucune. Et je pense que nous nous privons de beaucoup de parcours et de personnalités atypiques dans un milieu qui, pourtant, en manque beaucoup. »

De sa promptitude à accepter les propositions émanant des plus jeunes, on ressent chez elle cette envie de transmettre. De conseiller aussi. « *Faites attention, avec le portrait, vous personnalisez une cause* ». Ou encore pour de futurs avocats : « *Faites du droit, ça les [les magistrats] dérange forcément* ». On pourrait l'entendre reprendre les lignes de Françoise Cotta : « *Pour revenir aux jeunes avocats. Qu'ils essaient d'intégrer dans leur humanité ceux qu'ils défendent, en n'oubliant jamais que les monstres n'existent pas. Qu'ils servent de rempart aux lynchages médiatiques organisés par des patrons de presse qui ont transformé les affaires judiciaires en produits juteux.* ». Elle ne s'arrête jamais, et quand on lui fait remarquer le rythme effréné qu'elle s'impose, elle réplique : « *il ne manquerait plus qu'on s'ennuie !* ».

De cet entretien, nous ressortons rassurés : tant qu'il existera des avocats tels que Marie Dosé, les citoyens ne seront jamais seuls face à la machine judiciaire.

Pauline Gamba Martini